



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 65672

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur les revendications de l'Association des paralysés de France (APF). En effet, sollicitant un engagement fort du Gouvernement dans la revalorisation de l'allocation compensatrice pour tierce personne ainsi que dans la réforme des règles de récupération applicables à l'ACTP et dans l'introduction dans le projet de loi relatif à la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie d'une disposition prévoyant un droit d'option entre l'ACTP et l'APA en faveur des personnes handicapées quel que soit leur âge, les paralysés de France mettent en évidence une apparente injustice de traitement entre les personnes âgées et les personnes handicapées. Face à ce sentiment d'injustice, il lui demande si le Gouvernement compte rééquilibrer cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Bockel](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65672

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5137